



Documents de la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (Abidjan, 1996)

Pour réduire la durée du téléchargement, le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT a divisé les documents de conférence en sections.

- Le présent fichier PDF contient les Documents DT N° 1-3.
- Le jeu complet des documents de conférence comprend les Documents N° 1 - 83, DT N° 1 - 3.

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS



CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS
(AF-CRDT-96)

Abidjan (Côte d'Ivoire), 6-10 mai 1996

Document DT/1-F

6 mai 1996

Original: anglais

SÉANCE PLÉNIÈRE

Note du Secrétaire général

PROJET DE
STRUCTURE DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (AF-CRDT-96)

Abidjan, 1996

Le projet d'ordre du jour de la Conférence figure dans la Résolution 1084 adoptée par le Conseil à la 9ème séance plénière de sa session de 1995.

Compte tenu des numéros 356 à 367 inclusivement de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992), il est proposé de constituer les commissions suivantes et de leur attribuer les mandats ci-après. Ces mandats ont été élaborés sur la base de la Constitution et de la Convention, de l'ordre du jour de la Conférence et de l'expérience acquise durant les conférences précédentes.

Commission 1 (Politiques et stratégies)

Mandat:

Mesure de restructuration visant à favoriser le développement

- Elaboration et approbation du Livre vert africain
- Examen des questions relatives aux réformes et à la réglementation
- Infrastructure de l'information
- Commerce des services
- Importance du régime de licences

Rôle des organisations régionales et sous-régionales en Afrique

- Solutions et moyens permettant de renforcer le rôle de ces organisations

Industrialisation et fabrication (y compris le transfert de technologies)

Commission 2 (Développement des réseaux)

Mandat:

Priorités pour les PMA

- Développement des infrastructures de télécommunications nationales, en particulier dans les zones rurales
- Gestion
- DRH/GRH
- Maintenance
- Planification

Importance du rôle des Systèmes informatiques de gestion (MIS) pour améliorer les connaissances techniques dans le domaine de la gestion du réseau, de l'acheminement du trafic et des indicateurs de qualité de fonctionnement

Réseaux régionaux (RASCOM, PANAFTTEL et autres)

Projets régionaux

- Projets en cours (c'est-à-dire le projet en câble sous-marin AFRICA-One)
- Relance de projets antérieurs (PANAFTTEL)
- Initiatives nouvelles (c'est-à-dire SPACECOM)

Commission 3 (Financement)

Mandat:

Mécanismes pour le financement du développement des télécommunications

- Utilisation des ressources nationales/internationales
- Coopération régionale et sous-régionale
- Rôle du secteur privé

Commission 4 (Commission de rédaction)

Mandat:

Parfaire la forme des textes qui seront publiés dans les Actes finals de la Conférence, sans en altérer le sens, en vue de soumettre ces textes à la séance plénière (numéros 362 et 363 de la Convention, Genève, 1992).

Commission 5 (Commission de direction)

Mandat:

Coordonner toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et établir l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité vu le petit nombre des membres de certaines délégations (numéro 360 de la Convention, Genève, 1992).

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS



CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS
(AF-CRDT-96)
Abidjan (Côte d'Ivoire), 6-10 mai 1996

Document DT/2-F
6 mai 1996
Original: anglais

SÉANCE PLÉNIÈRE

Note du Secrétaire général

PROJET

ATTRIBUTION DES DOCUMENTS

Après avoir examiné les propositions d'attribution des documents aux différentes Commissions, la plénière est arrivée aux conclusions reproduites dans le présent document (Documents 1 à 51 soumis à la Conférence).

Les documents ayant un numéro supérieur à 51 seront attribués aux différentes Commissions, avis pris du Président de la Conférence et des Commissions.

Pekka TARJANNE
Secrétaire général

Annexe: 1

- 2 -
AF-CRDT96/DT/2-F
ANNEXE

Document	Présenté par	Titre	Attribué à			
			Plénière	COM 1	COM 2	COM 3
1	SG	Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (Abidjan, Côte d'Ivoire, 6-10 mai 1996) - Ordre du jour provisoire	x			
2	BDT	Le Livre vert africain: politiques de télécommunication pour l'Afrique		1.1		
3	BDI	Contribution à l'AF-CRDT-96	0.2			
4	SUDATEL	Restructuration du secteur des télécommunications au Soudan		1.1		
5	MOZ	Réforme de la législation, de la structure et de la réglementation - Le cas du Mozambique 1981-1993	0.2			
6	ZAI	Mécanisme pour le financement du développement des télécommunications: coopération régionale et sous-régionale - Relance du projet PANAFTEL			2.4 (Partie II)	3.1 (Partie I)
7	ZAI	Changements survenus dans le domaine de la politique générale et de la réglementation - Importance du régime des licences au Zaïre	0.2 (Partie II)	1.1 (Partie I)		
8	Commission économique pour l'Afrique	Développement et application des communications mobiles en Afrique			2.4	
9	SEN	Industrialisation et fabrication - Évolution du secteur des télécommunications au Sénégal - PANAFTEL: un bel exemple de coopération internationale	0.2 (Partie II)	1.3 (Partie I)	2.4 (Partie III)	

Document	Présenté par	Titre	Attribué à			
			Plénière	COM 1	COM 2	COM 3
10	ITC	ITC et son support à l'ingénierie de trafic			2.2	
11	BDT	Développement des réseaux: priorité pour les PMA			2.1	
12	BDT	Développement des télécommunications en Afrique et Accord général sur le commerce des services		1.1		
13	BDT	Vers une infrastructure d'information africaine		1.1		
14	BDT	Développement d'industrie de télécommunications en Afrique		1.3		
15	SG	Communications en cas de catastrophe: projet de Convention sur la fourniture de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe			2.4	
16	BDT	Nouvelles initiatives: initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique			2.4	
17	SEN	Mécanismes pour le financement des télécommunications Utilisation des ressources nationales et internationales				3.1
18	UGA	Projet de centre régional de formation professionnelle sur les communications par satellite (SATCOM) à Kampala			2.3	
19	Rapp. Q.4/2	Comprendre l'infrastructure des télécommunications rurales			2.1	
20	BDT	L'Afrique au bout du fil: tendances du trafic téléphonique international africain		1.1		
21	BDT	Revitalisation des projets PANAFTEL et système d'information de gestion			2.4	

Document	Présenté par	Titre	Attribué à			
			Plénière	COM 1	COM 2	COM 3
22	BDT	Évaluation de la mise en oeuvre et du suivi des décisions de l'AF-CRDT-90, de la CMDT-94 et de la PP-94	0.1			
23	BDT	Rôle des organisations régionales et sous-régionales en Afrique		1.2		
24	MLI	Union panafricaine des télécommunications: perspectives d'avenir		1.2		
25	Rapp. Q.5/1	Système de publiphone à carte à induction magnétique de Telebrás: exemple réussi d'amélioration des télécommunications par le biais de l'innovation technologique, du transfert de technologie et de l'industrialisation au Brésil		1.3		
26	RASCOM	RASCOM, une organisation régionale opérationnelle pour le développement d'un réseau africain de télécommunication intégré		1.2		
27	BDT	Indicateurs des télécommunications africaines	0.2			
28	TEMIC	Formation des cadres supérieurs			2.1	
29	PATU	Réflexion sur le réseau PANAFTEL			2.4	
30	PATU	Rôle des organisations régionales et sous-régionales		1.2		
31	BDT	Système d'information de gestion (SIG) - Activités en cours en Afrique			2.2	
32	BDT	Colloque sur le financement des télécommunications en Afrique: résumé analytique				3.1
33	CAN	Rôle joué par les lignes de contribution au développement (DLOC) dans le financement des projets de télécommunications rurales en Amérique latine				3.1

Document	Présenté par	Titre	Attribué à			
			Plénière	COM 1	COM 2	COM 3
34	INMARSAT	Télé médecine et pays en développement - Rapport d'avancement			2.4	
35	INMARSAT	Cadre de politique générale et de réglementation pour les services mobiles par satellite		1.1		
36	BDT	Projet SPACECOM: un nouveau modèle de partenariat visant à encourager la mise en oeuvre dans les pays en développement de projets pilotes utilisant à la fois les technologies modernes de télécommunications par satellite et les technologies hertziennes de terre			2.4	
37	UNECA	Le titre en français sera disponible ultérieurement		1.1		
38	KEN	Expansion du réseau de télécommunication du Kenya depuis la Conférence AF-CRDT 90 - Développement des politiques et de la réglementation au Kenya depuis la Conférence AF-CRDT 90 - Renforcement des organisations régionales pour l'Afrique - Industrialisation et transfert de technologie	0.2 (Partie I)	1.1, 1.2, 1.3 (Parties II, III, IV)		
39	France Telecom	Migration des télécommunications et réseaux actuels vers les autoroutes de l'information			2.3	
40	BDT	Premiers résultats, en ce qui concerne l'Afrique, de l'enquête menée par l'UIT/BDT sur le secteur des télécommunications		1.2		
41	CAF	Développement des infrastructures des télécommunications nationales, en particulier dans les zones rurales			2.1	
42	BDT	Colloque international sur le rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement (Tunis, 17-19 avril 1996)			2.4	
43	BDT	Responsabilités financières de la Conférence	-	-	-	-

Document	Présenté par	Titre	Attribué à			
			Plénière	COM 1	COM 2	COM 3
44	BDT	Colloque sur le financement des télécommunications en Afrique				3.2
45	BDT	Plan d'action du BDT: Programme 1.F: Financement				3.3
46	USA	L'initiative Leland: passerelle au GII pour l'Afrique			2.4	
47	USA	Contribution à la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications		1.1	2.1, 2.4	3.1
48	Intelsat	Le DAMA d'INTELSAT: Une solution pour l'intégration des zones rurales			2.3	
49	BR/ITU	Activités de l'UIT-R intéressant les pays en développement, en particulier la CMR-97	-	-	-	-
50	BDT	Programme de télé-médecine de l'UIT-D pour l'Afrique (1996-1998)			2.4	
51	SG	Telecom Interactive 97 et Africa Telecom 98	-	-	-	-

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



CONFÉRENCE RÉGIONALE AFRICAINE DE
DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
(AF-CRDT-96)
Abidjan (Côte d'Ivoire), 6-10 mai 1996

Document DT/3-F
8 mai 1996
Original: anglais

COMMISSION 3

PROJET DE RECOMMANDATION

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6-10 mai 1996),

notant

la Recommandation 6 "Questions économiques, financières et de tarification du Livre vert africain",

reconnaissant

- a) l'ampleur des moyens financiers à mettre en oeuvre pour hisser les opérations et les services de télécommunication des pays africains à un niveau plus acceptable dans le contexte mondial;
- b) qu'au moment où la tendance au niveau mondial est à la libre circulation des flux de capitaux et à la libéralisation des télécommunications, il est impératif que l'Afrique ne soit pas exclue de cette dynamique où sont combinées technologies, convergence et concurrence,

considérant

- a) qu'une gestion financière saine sur des bases saines constitue une condition préalable pour attirer de nouveaux investissements, qu'il s'agisse de redistribution des ressources existantes ou de nouvelles sources tant publiques que privées, faisant appel à l'épargne nationale ou mondiale;
- b) les incidences financières de divers projets régionaux novateurs et la nécessité de coordonner tous les projets;
- c) le rôle évolutif des banques de développement institutionnelles traditionnelles et le rôle accru du secteur privé;
- d) que l'UIT/BDT est concernée et a déjà pris une part active dans les mesures et les moyens à mettre en oeuvre pour financer l'infrastructure des télécommunications (PABA, Conférence de plénipotentiaires de Kyoto, Commissions d'études);
- e) qu'à la demande des pays africains, un Colloque sur le financement des télécommunications en Afrique a eu lieu à Abidjan (25-29 mars 1996), en prévision de l'AF-CRDT,

la Conférence recommande

1 que les administrations et l'UIT/BDT

- a) invitent instamment les institutions multilatérales et bilatérales à continuer d'octroyer des prêts directs, en plus des avis de politique générale qu'elles donnent et qui mettent l'accent sur la libéralisation, la concurrence, les réformes réglementaires et tarifaires, notamment pendant la mise en oeuvre des réformes ("phase de transition") car les télécommunications, notamment dans le groupe des pays les moins avancés devraient avoir un effet multiplicateur des plus importants sur le développement économique et social;
- b) attirent sur la scène des télécommunications africaines d'autres institutions financières intéressées appartenant aussi bien au secteur public qu'au secteur privé;
- c) encouragent différents consortiums à financer et à mettre en oeuvre des projets régionaux;
- d) accordent la priorité absolue au financement des télécommunications rurales en tenant compte des technologies modernes qui satisfont aux critères de faisabilité financière, viabilité et rentabilité acceptable des investissements,

2 que les administrations, en collaboration avec l'UIT/BDT

- a) élaborent de nouvelles configurations pour les associations de financement, les systèmes de gestion et de partage des recettes et les mécanismes d'octroi de licences temporaires pour la fourniture de services qui font l'objet d'une offre et pour lequel un projet existe,

3 que les gouvernements et les administrations

- a) reconnaissent qu'une **gestion financière saine sur des bases saines** constitue une condition préalable pour attirer des investissements qu'il s'agisse de redistribution des ressources existantes ou de nouvelles sources, tant publiques que privées, faisant appel à l'épargne nationale ou mondiale;
- b) encouragent les opérateurs de télécommunication à adopter une approche commerciale dans la définition de leurs politiques et stratégies financières et à opter pour une gestion transparente;
- c) accordent la priorité absolue à l'établissement de tarifs appropriés de façon à permettre une autonomie de financement;
- d) reconnaissent qu'au moment où la tendance au niveau mondial est à la libre circulation des flux de capitaux et à la libéralisation des télécommunications, il est impératif que l'Afrique ne soit pas exclue de cette dynamique où sont combinées technologies, convergence et concurrence car **l'Afrique a le potentiel pour participer, avec les autres continents, à la croissance et à l'expansion des échanges commerciaux;**
- e) gardent présent à l'esprit les incidences financières et économiques du GATS qui est en train de créer **nouvel environnement pour la politique commerciale internationale;**
- f) approchent d'une manière coordonnée et cohérente les négociations avec l'OMC ou tout autre négociation importante, avec **l'appui et les directives des services compétents de l'UIT/BDT, tout spécialement dans l'intérêt du groupe des pays les moins avancés,**

4 que l'UIT/BDT réagisse aux demandes émanant des différents pays afin:

- a) de prendre les mesures qui s'imposent pour pouvoir aider les pays à formuler leurs stratégies et politiques financières, à mettre en place des réformes structurelles et à s'adapter aux progrès technologiques, tout en respectant pleinement la spécificité de la structure du secteur des télécommunications que ces pays souhaitent mettre en oeuvre;

- b) d'offrir une assistance rapide et compétente **dans le domaine du financement et de la planification des investissements** sous plusieurs formes, à savoir: missions d'experts, organisation d'ateliers dans un pays ou entre pays, études de cas, matériel didactique, bases de données financières et services de consultance;
 - c) d'organiser des **réunions d'experts** et de formation qui seront **axées sur les nouvelles et multiples tâches pratiques qui attendent les gestionnaires du financement des télécommunications dans les pays d'Afrique en cette période de transition**, pour les sensibiliser encore davantage à la concurrence, à la commercialisation et à la collaboration avec le secteur privé;
 - d) de faciliter la mise en place de **partenariats entre et au sein des entités publiques et entités privées**, en gardant à l'esprit l'objectif de renforcement du développement des télécommunications;
 - e) d'évaluer les différents avantages et inconvénients des nouvelles configurations pour les associations de financement, les systèmes de gestion et de partage des recettes et les mécanismes d'octroi de licences;
 - f) de rassembler les informations figurant dans les études de cas relatives au financement des télécommunications rurales en vue de leur utilisation par les administrations, les opérateurs de télécommunication et autres parties concernées ainsi que dans les différents ateliers et forums et, parallèlement d'examiner avec les fabricants et les fournisseurs les moyens de réduire les coûts d'installation, d'exploitation ainsi que les coûts unitaires;
 - g) d'entreprendre ou de réexaminer les études relatives aux services téléphoniques communautaires offerts dans le cadre de coopératives, afin de répondre aux besoins des zones faiblement peuplées;
 - h) de continuer à assurer l'appui et la coordination nécessaires en ce qui concerne, d'une part, l'établissement des coûts et la tarification et, d'autre part, le renforcement des groupes régionaux ou sous-régionaux de tarification (par exemple, le groupe TAF), de promouvoir des tarifs harmonisés aux niveaux régional et sous-régional et de mettre en place des systèmes appropriés de collecte de données d'expérience des pays où la concurrence existe.
-